



Règlement du Triathlon du Champsaur 2024 distance S

1. Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.
 2. Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :
 - 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch sans cumul des prix possibles
 - Premières Femmes et premiers Hommes des catégories Junior, Senior, Master sans cumul
 - 3 Premières Equipes au scratch en relais sans cumul des prix possible
 - Première Equipe Féminine en relais
 - Première Equipe Masculine en relais
 - Première Equipe Mixte en relais
 3. Il est impératif de respecter le code de la route durant l'épreuve.
 4. Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.
 5. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
 6. Les arbitres officiels FFTRI sont vêtus d'une tenue bleue et grise.
 7. Il est formellement interdit de doubler un autre concurrent dans les intersections et lors de passage de ponts.
 8. Le concurrent qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard ainsi que son transpondeur à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche.
 9. **Il n'y aura pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète pour quel que motif que ce soit. Cependant, en cas d'accident ou de maladie sur présentation d'un certificat médical attestant et précisant d'une manière formelle une incapacité physique à participer le 08 Septembre 2024 au Triathlon S du Champsaur ou encore dans le cas du décès d'un proche du concurrent dans la semaine précédant le 08 Septembre 2024 et d'un justificatif de lien de parenté. Dans ces deux cas seulement, un remboursement de 50% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2024. Aucune autre dérogation ne sera acceptée.**
- Si l'épreuve est annulée 2 mois avant la date fixée pour des raisons sanitaires liées au COVID, un remboursement de 100% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2024.**
10. Le nombre de participants au **Tri S Solo** est limité à **150** participants pour 2024.
 11. **Le prix de l'inscription est de 30€ pour le S solo. Fin des inscriptions fixée au 01/09/2024 minuit sur les sites :**
 - Triathlon du Champsaur <https://triathlonduchampsaur.com>
 - Sports'N Connect <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/21626/triathlon-du-champsaur>

Prix du Pass Compétition S Solo : 5€

12. 1 dossard et les autocollants identifiants le concurrent sont fournis par l'organisateur, ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course. **Bonnet de bain non fourni pour l'édition 2024** (Triathlon DURABLE).

Un transpondeur pour le chronométrage sera prêté et devra être rendu à l'arrivée de l'épreuve.

13. **Les triathlètes sont tenus de porter obligatoirement le dossard sur une ceinture prévue à cet effet (non fournie par l'organisateur)** sans qu'aucune partie de ce dernier ne soit cachée ou enlevée, il en sera de même pour les bonnets de bain non fournis et les autocollants.

14. Le vélo avec autocollant, Le casque cycliste avec autocollants, la ceinture porte dossard avec dossard et le transpondeur sont obligatoires pour accéder au parc à vélo. Les vélos seront fixés par la selle ou la roue arrière.

15. **L'ouverture du parc à vélo pour le dépôt des équipements se fera le dimanche 08/09/2024 de 7h15 à 8h45.**

16. Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.

17. La ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée du vélo indiquera l'endroit où les concurrents devront respecter l'obligation de monter sur leur vélo et de descendre de leur vélo.

18. **Le départ de l'épreuve se fera le dimanche 08/09/2024 à 9h00 en mass-start pour les femmes et hommes qui se rejoindront après 200m de natation.**

19. **HORAIRES DISQUALIFICATIFS :**

Natation (30mns)	Km 0	9h30
Vélo (1h30 à partir de 9h30)	La Villette - km 13	10h20
	Parc à vélo - km 24	11h00
Course à pied (45mns à partir de 11h00)	Ligne d'arrivée - km 5	11h45

Tout concurrent arrivant à ces différents postes après ces horaires sera disqualifié d'office et devra rendre son dossard et son transpondeur à un arbitre ou à un membre de l'organisation.

20. **Présence obligatoire au briefing du dimanche 08/09/2024 de 8h50 à 8h55 dans l'air de départ natation plan d'eau de St-Julien en Champsaur.**

21. **Chaque concurrent devra se conformer aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve (pass sanitaire, port du masque, distanciation sociale, gestes barrières, vaccination etc. ou toute autre mesure décrétée par le gouvernement à cette date).**

22. Composition des ravitaillements : Eau minérale, Boisson gazeuse, Coca-cola, Fruits secs, biscuits salés.

23. **Postes de ravitaillement :**

Natation : Sortie Natation (eau)

Vélo : La Villette (km 13)

Course à pied : km 1.7 / 3,4 / Arrivée.

24. **Distances :**

Natation : 750 mètres

Vélo : 24 Kilomètres (400m de dénivelé)

Course à pied : 5 Kilomètres (20m de dénivelé positif) mi route et chemins

25. Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI ainsi qu'un contrôle anti-dopage mécanique sur les vélos avant, pendant et après l'épreuve.

26. Tous les concurrents seront obligatoirement détenteurs d'une licence à la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de l'épreuve ou être licencié dans leur pays d'origine. Tout concurrent non licencié devra prendre un pass compétition journée d'un montant de 5€.

Il devra en outre fournir s'il est mineur, **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition** (Le type est fourni sur le site internet de l'épreuve : <https://triathlonduchampsaur.com>) **ou de la discipline considérée en compétition, datant de moins d'un an à la date du jour de l'inscription à la compétition.**

Pour les concurrents majeurs non-licenciés, il faudra remplir le questionnaire santé sur la plateforme d'inscription.

Pour les mineurs non licenciés, il faudra fournir une autorisation parentale (modèle téléchargeable sur le site internet de l'épreuve : <https://triathlonduchampsaur.com>) **au moment du retrait du dossard.**

27. Sanctions : Barème des Sanctions : voir le cahier des charges de la FFTRI

28. En dehors des points précédents, il est fait application de la réglementation Sportive 2023 de la Fédération Française de Triathlon. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation relative au drafting et au dopage.

29. Drafting interdit

30. **Le retrait des dossards se fera au plan d'eau de St-Julien-en-Champsaur / Village exposants le samedi 08/09/2024 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 08/09/2024 de 7h00 à 8h40. Chaque concurrent devra présenter sa carte d'identité au moment du retrait de son dossard. En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier ce lieu.**

31. La remise des récompenses du triathlon S se fera le dimanche 08/09/2024 à partir de 13h15 au plan d'eau.

32. Dans le cas où la natation serait impossible, celle-ci serait remplacée par une boucle de 2,5 km de course à pied autour du plan d'eau de St-Julien-en-Champsaur pour un total de 2.5 km.

33. La responsabilité de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo le dimanche 08/09/2024 de 7h30 à 13h45.
Pour le petit matériel, aucune responsabilité de l'organisateur.

34. Le dossier d'inscription doit être complet, il est possible de le faire en ligne directement sur les sites suivants :

- Triathlon du Champsaur <https://triathlonduchampsaur.com>

- Sports'N Connect <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/21626/triathlon-du-champsaur>

35. Tout dossier d'inscription incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte par l'organisation qui procédera au rejet sans remboursement lors de la vérification du dossier sans aucune contestation possible. Vérifiez donc bien votre dossier avant le paiement de l'engagement.

36. Chaque participant autorise expressément l'association "Gap Hautes-Alpes Triathlon", organisatrice de l'épreuve, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon M du Champsaur, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée.

